

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur ROCMANS Denis demeurant rue de la Victoire 145 à 1060 Saint-Gilles.

Le terrain concerné est situé Avenue Philibert Marschouw, 1 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section G n°179P.

Le projet consiste en la transformation d'une maison unifamiliale par la rénovation lourde et intérieure de la maison unifamiliale et par la démolition et reconstruction des volumes secondaires arrières partiellement enterrés ; le projet a les caractéristiques suivantes :

- Un volume principal ayant pour gabarit R+1+toit avec une hauteur sous corniche de 6m39 depuis le niveau de la rue, un volume secondaire arrière partiellement enterré de gabarit R+1 à avec une hauteur de 6m16, un volume secondaire sur le pignon de gauche ayant un gabarit R0 et une hauteur de 4M59 à l'acrotère, une nouvelle lucarne à l'arrière du volume principal ;
- La démolition des anciens volumes secondaires arrières et la conservation du volume secondaire du pignon gauche servant de garage ;
- Les matériaux en façade à rue restent principalement inchangés : crépis de couleur beige clair ; toiture en terre cuite de teinte marron-rouge ; châssis en PVC ton blanc ; des garde-corps en métal de teinte gris foncé ;
- Le projet comporte des modifications du relief du sol relatives à la construction de la nouvelle annexe arrière ;
- Le projet ne comporte aucun abattage d'arbre ;
- Le projet propose 1 emplacement de parking intérieur dans le volume secondaire de gauche.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article R.IV.40-2. § 1er. 2° du Code du Développement Territorial : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be). Une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13 au 27 janvier 2023 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 28 décembre 2022